

## Annexe 2 – Secteur concerné

La modification n°2 du PLU de Journans, porte sur l'intégralité du territoire, puisqu'elle vise notamment à adapter l'ensemble du règlement (sauf zones N : pas d'évolution ou très mineures), et à identifier des éléments du patrimoine naturel et architectural sur l'ensemble du territoire communal. En outre, deux secteurs sont visés par une OAP, créées dans le cadre de la procédure, et la zone 1AUb est reclassée en zone UB.

